

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 37/2018

OBJET : Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que le 31 janvier 2017 a été prise une délibération n°13/2017 concernant la désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Lèze Ariège.

Il précise que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Monsieur Jean-Pierre BASTIANI n'étant plus Maire au sein de la commune de Auterive, Monsieur René AZEMA Maire de Auterive, se porte candidat à la CLECT afin de le remplacer.

Monsieur René AZEMA étant déjà membre de la CLECT en tant que conseiller communautaire, il convient donc de le remplacer sur ce poste.

Madame Danielle TENSA se porte candidate pour le remplacement de Monsieur René AZEMA en tant que membre conseiller communautaire.

Monsieur le Président rappelle que ladite commission se compose des maires des communes membres, ainsi que des conseillers communautaires suivants : Dominique BLANCHOT, Floréal MUNOZ, Nadine BARRE, Danielle TENSA, soit 23 membres au total.

Il est proposé de déterminer la composition de ladite commission comme suit :

NOM	Prénom	Commune
AZEMA	René	Auterive
BARRE	Nadine	Auterive
TENSA	Danielle	Auterive
BAURENS	Serge	Miremont
BAYONI	Pascal	Beaumont s/Lèze
BLANCHOT	Dominique	Beaumont s/Lèze
BLANC	Jean-Claude	Puydaniel
CAILLAT	Pierre-Yves	Marliac
CAZAJUS	Joël	Lagrâce-Dieu
CHENIN	Jean	Caujac
DEMANGE	Serge	Le Vernet
DUVIEL	Michel	Venerque
LACAMPAGNE	Patrick	Esperce
MARQUIER	Serge	Auribail
MESPLIE	Hubert	Gaillac-Toulza
MUNOZ	Floréal	Lagardelle s/Lèze
PACHER	René	Auragne
PASQUET	Wilfrid	Maurezac
REMY	Jean-Louis	Cintegabelle
GABRIEL	Céline	Grépiac
ROUANE	Jean-Claude	Lagardelle s/Lèze
VESELY	Guy	Labruyère-Dorsa
ZDAN	Michel	Grazac

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le remplacement de Monsieur Jean-Pierre BASTIANI par Monsieur René AZEMA en tant que Maire membre Maire de CLECT,

APPROUVE le remplacement de Monsieur René AZEMA par Madame Danielle TENSA en tant que conseiller communautaire membre de la CLECT.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS